

## Subventions aux associations culturelles

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Rappel 2003	Proposition Commission 2004
<b>Musique classique</b>		
Amis de l'Orgue (Les)	1 000 €	1 400 €
Association Orgue et Culture	1 000 €	1 400 €
Ensemble Da Caméra	2 000 €	2 000 €
Da Capo	1 053 €	1 000 €
Jeunes musiciens et danseurs du CNR	1 500 €	1 500 €
Jeunesses musicales de Franche-Comté	1 800 €	1 500 €
Orchestre philharmonique	3 050 €	2 200 €
Orchestre universitaire	750 €	1 000 €
Société des concerts	1 000 €	1 000 €
Tétraktys	4 000 €	4 000 €
<b>Chorales</b>		
Choeur Schütz	2 500 €	2 500 €
Le Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	800 €	2 000 €
<b>Formation musicale</b>		
Atelier musical des Clairs-Soleils	5 950 €	5 380 €
Atelier musical de Montrapon	7 022 €	6 035 €
Atelier musical de Saint-Ferjeux	7 934 €	7 555 €
Atelier musical de Velotte	5 896 €	5 330 €
CAEM de Planoise	16 207 €	14 080 €
MJC Palente	12 868 €	17 620 €
<b>Musiques actuelles</b>		
AMIB	12 200 €	12 200 €
Amis du Cylindre (Les)	12 200 €	13 200 €
Ass Pro Jazz	12 200 €	13 200 €
Association Ça Joue	0 €	700 €
Bastion (Le)	6 500 €	9 000 €
Citron Vert (Le)	0 €	700 €
Découvert Autorisé	1 500 €	3 000 €
Dev'Art	5 000 €	5 000 €
Elektrophonie	2 000 €	2 000 €
Radio Campus	4 500 €	3 500 €
Sonotone (Le)	2 000 €	2 000 €
TSQ (Tao Saxophone Quartet)	1 500 €	1 500 €
<b>Théâtre : compagnies</b>		
A Tout Prix	0 €	1 000 €
Boutique du Conte (Compagnie)	1 600 €	1 500 €
Colibri (Compagnie)	1 200 €	1 500 €
Embarquez (Compagnie)	2 300 €	2 000 €
Grave et Burlesque Equipée (La)	3 000 €	3 000 €
Gravitation	2 000 €	2 000 €

Associations	Rappel 2003	Proposition Commission 2004
Intempestifs (Compagnie Les)	15 000 €	15 000 €
Mala Noche (Compagnie)	0 €	4 837 €
P'tit Vélo (Compagnie du)	2 000 €	2 000 €
Sérial Théâtre	1 500 €	2 000 €
Tohu Bohu (Théâtre du)	1 600 €	2 000 €
Tricyclique Dol	1 500 €	2 000 €
Théâtre : structures		
Alcyon (Compagnie)	2 000 €	2 400 €
Grosse Entreprise et ses 120 petits (La)	2 000 €	2 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Palente	2 000 €	2 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 600 €	1 600 €
Arts du cirque		
Acrylique (Association)	0 €	1 500 €
Passe Muraille (École de Cirque)	10 000 €	10 000 €
SAOCD - Cirque Plume	20 000 €	20 000 €
Danse		
Courant d'Air (Compagnie du)	1 000 €	1 500 €
Muse et Danse	1 500 €	1 500 €
NA / Compagnie Pernette	15 000 €	15 000 €
Noce (Association)	2 000 €	3 000 €
Arts plastiques		
Centre d'Art Mobile	4 500 €	4 500 €
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	4 600 €	4 600 €
Lecture		
Au Dessus du Volcan	1 000 €	1 000 €
Croqu'livre	3 000 €	3 000 €
Livre et des Auteurs Comtois (Association du)	700 €	700 €
Pas Sérial s'Abstenir	2 000 €	1 800 €
Audiovisuel		
CCPPO (Centre Culturel Populaire de Palente Les Orchamps)	4 500 €	2 500 €
Réal Chef'Up	0 €	2 000 €
Sociétés Savantes		
Académie des Sciences et Belles Lettres	500 €	500 €
Amis du Muséum (Les)	500 €	500 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	2 300 €
Défense de la langue française	500 €	500 €
Société d'Emulation du Doubs	500 €	500 €
Société Numismatique du Doubs	500 €	500 €
Autres		
La Distraction des Malades	600 €	600 €
<b>TOTAUX</b>	<b>252 930 €</b>	<b>270 837 €</b>

La dépense totale soit 270 837 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.30.6574/41000 après transferts des crédits suivants :

- 4 000 € depuis le chapitre 011.33.6288.89029/41010

- 11 425 € depuis le chapitre 011.312.6288/41000

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à approuver les transferts de crédits mentionnés ci-dessus.

**«M. Benoît CYPRIANI :** Monsieur le Maire, on n'a pas vraiment coutume d'intervenir sur les subventions car le risque est d'être taxé de faire du clientélisme. Ce n'est pas du tout l'objet de mon intervention mais il y a une attribution de subvention que je conteste et je voulais le dire ce soir.

Je suis bien conscient de la difficulté à répondre à toutes les demandes de subvention vu les faibles montants qui y sont consacrés. Depuis toujours l'aide à la culture est détenue par le pouvoir, c'est le pouvoir qui choisit, en fonction de ses goûts artistiques, de privilégier telle ou telle discipline, de soutenir tel ou tel artiste. Dans la ville où nous vivons, ce choix est normalement issu d'un débat en commission qui permet d'atténuer ce caractère arbitraire. Cependant je pense que personne ne me contredira si j'affirme qu'en règle générale les propositions faites par le Président de la commission sont approuvées sans modification. Nous en sommes donc toujours à ce choix porté par un nombre restreint de personnes selon des critères qui ne sont pas toujours très clairs. A budget constant bien sûr et lorsqu'on veut soutenir des artistes émergents, cela pose un problème à la résolution duquel il serait bien que l'on s'attache, tant il est vrai que le système actuel n'est pas satisfaisant.

Si j'interviens c'est à propos d'une troupe de théâtre qui recevait 4 500 € jusqu'en 2000. Elle a subi une diminution en 2001, j'étais membre de la commission et je ne l'ai pas remarqué, elle a subi une seconde diminution en 2002, là j'étais membre de la commission, je l'ai remarqué et j'ai obtenu une atténuation de cette réduction parce que c'était déjà à l'époque le seul exemple de diminution de subvention successive. Actuellement elle est rayée de la liste que vous avez sous les yeux car elle n'a plus de subvention du tout. Je ne comprends pas pourquoi. Si j'étais mauvaise langue, je dirais que c'est de l'acharnement, en tout cas je ne comprends pas et je m'en suis expliqué avec M. ROIGNOT, je ne comprends pas les raisons de cette suppression. C'est un cas unique, aucune des associations à caractère culturel de la liste que vous avez sous les yeux n'a jamais subi le même sort. Certaines ont disparu après une aide sporadique, d'autres ont vu leur subvention diminuer pendant un an ou deux mais elles ont en général retrouvé leurs aides antérieures. D'autres ont subi une diminution mais pas plus, pas deux diminutions d'affilée, pas de suppression. La troupe concernée a une grande influence sur le paysage culturel local et elle est toujours active. Cette troupe n'a pas démérité, selon les propres affirmations de l'Adjoint à la Culture. Elle bénéficie d'un local mais elle n'est pas la seule dans ce cas, une autre troupe de théâtre est logée également et on ne lui a pas pour autant supprimé ses subventions. D'ailleurs l'attribution de ce local n'a jamais été liée à la suppression de subvention.

Je terminerai en rappelant les conséquences désastreuses de la suppression de subventions dans le contexte actuel de la dégradation du statut des intermittents. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous nous abstenons sur ce dossier en souhaitant qu'il soit réétudié. Merci d'avance.

**M. Michel ROIGNOT :** Je me suis effectivement entretenu longuement avec Benoît CYPRIANI de ce dossier, de même qu'avec l'animateur principal de cette association que j'ai rencontré vendredi après-midi. Pour ne pas tourner autour du pot, il s'agit du Théâtre des Manches à Balais qui est une association que la Ville soutient depuis de nombreuses années et qui, effectivement, a toute sa place dans le milieu culturel local bisontin.

Plusieurs remarques, la première c'est que j'ai été surpris de l'intervention... la commission culturelle s'est réunie le 11 mars, a étudié longuement l'ensemble des dossiers de subventions. On a passé trois quarts d'heure sur cette affaire-là, l'ensemble des commissaires ont pris la parole comme cela se fait à chaque fois sur ces dossiers et sur ce dossier précis, il y a eu comme sur l'ensemble du reste des dossiers, après discussion, unanimité de la commission sur l'ensemble des propositions qui étaient faites et quand je dis unanimité, c'est y compris avec toutes les sensibilités qui étaient présentes ce soir-là, de la

majorité ou de l'opposition. Donc je suis surpris que le débat ayant eu lieu, les choses surgissent après et reviennent en Conseil Municipal alors que la commission a longuement débattu et s'est prononcée encore une fois à l'unanimité.

La deuxième chose sur cette association, ce n'est pas de l'acharnement je crois, il ne s'agit pas de ça. Cette association est dans le secteur culturel bisontin, dans le monde du théâtre, l'association qui est pratiquement la mieux et la plus soutenue par la Ville parce qu'au-delà des 2 300 € qu'elle percevait encore en 2003, il convient d'ajouter la valorisation des locaux qui lui sont remis, les locaux de l'école Bregille Village, la totalité de l'école dont l'ensemble des loyers et des charges, si on les valorise, représentent pratiquement 22 000 €. Donc 22 000 € d'apport en nature auxquels s'ajoutent les 2 300 € de subvention, ça fait un peu plus de 24 000 €. Ce qui est proposé en 2004, c'est d'enlever ces 2 300 € en espèces qui représentent moins de 10 % de la totalité de l'aide que la Ville apporte à cette association. Alors pourquoi nous avons fait ça ? C'est parce qu'effectivement à côté des associations je dirais anciennes que nous soutenons depuis longtemps, émergent dans le contexte bisontin et dans le secteur culturel bisontin et dans le milieu du théâtre bisontin de jeunes associations, de nouvelles associations et nous avons souhaité pouvoir diversifier les aides de la Ville et aider de nouveaux partenaires, de nouvelles associations, ceci d'autant plus qu'avec le contexte qui s'est posé en 2003 autour de ce qu'on a appelé le problème des intermittents du spectacle, ces associations de type culturel qui oeuvrent dans le théâtre, dans la musique, dans la danse et autres ont toutes eu des problèmes de type financier. Donc il n'y a pas eu d'autre volonté que celle de rééquilibrer l'aide, je m'en suis expliqué longuement avec le directeur artistique de l'association des Manches à Balais, je ne sais pas s'il a compris mon message, il n'est absolument pas question d'acharnement.

Sur le fond également, ce que je voudrais dire c'est que cette association avait déposé un dossier de subvention pour 2003 principalement argumenté sur le fait qu'elle voulait créer une nouvelle œuvre, ce qui n'a pas été fait en 2003 mais en février 2004. A côté de cette action de création, elle a eu des activités de diffusion de spectacles antérieurs qui n'ont pas été joués à Besançon mais dans une quinzaine, une vingtaine de villes de Franche-Comté et d'ailleurs, mais elle n'a pas eu d'activité finalement en 2003 à Besançon. La création pour laquelle le dossier de subvention a été fait en 2003 s'est faite en 2004 et effectivement l'association a joué une dizaine de représentations fin février - début mars 2004 sur ce projet qui était déjà financé en 2003 et quand je regarde le projet 2004, en dehors de cette activité qui a été créée fin février - début mars, je ne vois pas autre chose que des activités de diffusion de spectacles antérieurs en dehors de la Ville. Il y a également dans son activité des opérations d'animation, de formation, qui sont rémunérées par les gens auxquels elles s'adressent et il y a des participations à des expositions à Montbéliard et à Champplitte mais pas à Besançon.

Faisant ce constat d'une part et constatant d'autre part toutes les demandes de l'ensemble des associations culturelles qu'il y a dans le domaine du théâtre, avec le budget dont je dispose, j'ai proposé à la commission de procéder à une autre répartition et après un long débat, c'est ce qui a été fait et encore une fois ce n'est pas une remise en cause de l'action du Théâtre des Manches à Balais puisque nous lui maintenons tous ses locaux et toute cette aide en nature qui encore une fois représente pratiquement 90 % des moyens que nous lui allouions en nature et en finances l'année précédente en 2003.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je vais reprendre un peu de la réponse de Michel ROIGNOT.

Concernant la Commission Culture, effectivement elle a vu ce dossier, j'en ai discuté avec mes collègues fraîchement arrivés à la Commission Culture, qui ne se sont pas méfiés, ils l'ont reconnu et moi je ne les avais pas prévenus de ce qui pourrait arriver, parce qu'effectivement, en 2002 j'avais dû batailler assez férocement pour que la réduction soit limitée et je me doutais bien que ça risquait de se reproduire une fois que je serais parti. Oui, je sais ! Michel m'a bien précisé que ça n'avait aucun rapport avec mon départ et qu'il l'aurait de toute façon passé en commission si j'avais été là... je le crois, mais si j'avais été là, il y aurait eu débat, donc je crois que le débat en commission ce n'est pas un bon argument.

Concernant la troupe la mieux dotée, c'est inexact, il existe une autre troupe qui conserve des subventions et qui est également logée. En 2000 c'était effectivement la troupe la mieux dotée mais depuis deux ans ce n'est plus le cas.

En ce qui concerne la diffusion hors de Besançon, là je trouve quand même l'argument un peu spécieux parce qu'effectivement leur travail ne se fait plus devant des Bisontins mais enfin il contribue au rayonnement de Besançon, il me semble que c'est ça qu'on recherche. Au contraire, il me semble qu'on devrait mieux aider une troupe qui se produit à l'extérieur. Voilà, je vous remercie.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je ne voudrais pas rentrer dans le débat mais il me semble que déjà l'an dernier on avait demandé, pour les subventions aux associations, que soit chiffré le montant des aides matérielles -parce que ce problème s'était déjà posé pour d'autres associations- entre autres la mise à disposition de locaux. C'est vrai que là en effet la somme n'est pas négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire. Je crois qu'on peut également rappeler que dans certains cas on prête du matériel, on achète certaines prestations et je crois qu'il serait bon de chiffrer ce genre de choses parce qu'on voit les subventions attribuées mais quelquefois ce n'est pas l'essentiel. Donc pourquoi ne pas rappeler cela car c'est quand même quelque chose que le contribuable paie indirectement et cela gonfle quand même votre budget associatif.

**M. LE MAIRE :** Je pense que ce n'est pas une mauvaise suggestion, et je crois que c'est en cours mais c'est très compliqué à faire.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** On l'a demandé l'an dernier...

**M. LE MAIRE :** Oui je sais, mais il faudra un certain temps.

**M. Bruno MEDJALDI :** Je vais répéter un peu ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, c'est vrai que c'est en cours mais c'est très très compliqué dans le sens où il y a une histoire extrêmement longue, avec des dotations de locaux qui ont été faites, il y a d'anciennes écoles, il y a des petits locaux, des grands, des choses qui ne sont plus aux normes... Enfin c'est vraiment extrêmement compliqué mais c'est en cours avec en même temps la centralisation, petit à petit, de toutes les demandes des associations vers la vie associative. Je ne peux pas vous donner une date mais je pense que d'ici six mois on pourrait déjà avoir de bons résultats sur ce point.

**M. Franck MONNEUR :** Pour compléter mais dans un autre domaine, je voudrais juste souligner que nous proposons effectivement dans les musiques actuelles une augmentation de 25 % aux associations et là c'est un signe fort qui est donné à tous ceux qui travaillent dans ce domaine à Besançon.

**M. LE MAIRE :** Je pense que ces problèmes-là doivent être vus en commission».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 10 abstentions, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004